



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit

Question écrite n° 6447

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, sur l'endettement souvent excessif, notamment par le crédit à la consommation qui fragilise les foyers les plus modestes. Dans la perspective de la communication qu'elle avait faite au conseil des ministres du 4 juillet 1988, indiquant que le Conseil national de la consommation et le Comité des usagers du Conseil national du crédit examineraient l'ampleur du phénomène et la nature des mesures propres à y remédier, il demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études précitées.

Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation très importante des crédits distribués aux ménages depuis plusieurs années ainsi que les difficultés rencontrées par les accédants à la propriété immobilière ont conduit le Gouvernement à engager une action spécifique en matière d'endettement des particuliers. Il est apparu nécessaire que soit ouverte rapidement une réflexion sur les conséquences socio-économiques de l'endettement des ménages et que soient recherchées les mesures propres à éviter des engagements excessifs et leurs conséquences douloureuses tant pour les familles que pour la collectivité. Le Gouvernement a chargé conjointement le comité consultatif du Conseil national du crédit et le Conseil national de la consommation d'étudier ce sujet et de lui faire des propositions de solutions à mettre en œuvre dans les prochains mois. Un groupe de travail spécialisé a été constitué au sein du Conseil national de la consommation. Il a engagé ses travaux le 25 octobre dernier et se réunit avec une fréquence bimensuelle. Ce groupe a reçu mandat d'étudier d'une part les conditions de l'information préalable du consommateur sur les offres de crédit, et, d'autre part, les mesures prudentielles, juridiques et judiciaires permettant de prévenir le phénomène de surendettement et d'apporter les solutions les mieux adaptées au défaut de paiement des particuliers. Ces travaux sont menés en liaison étroite avec le Conseil national du crédit. Le comité consultatif ou comité des usagers du Conseil national du crédit vient d'engager une étude et plusieurs enquêtes pour apprécier l'ampleur et la nature du phénomène d'endettement. Cette étude est menée en collaboration avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En effet, si quelques-unes des causes principales des difficultés des ménages sont connues (instabilité familiale, maladie, chômage, mauvaise appréciation du financement d'une opération, cumul inconsidéré de prêts), il reste que leur fréquence et les conditions de leur survenance sont encore difficiles à cerner. En outre, le comité consultatif poursuit les études sur la faisabilité d'un système de prévention des risques d'impayés, en liaison avec la Commission nationale informatique et libertés et à la lumière des expériences menées par nos partenaires européens en matière de fichiers. S'il est bien évidemment prématuré de chercher à distinguer dès maintenant les options qui seront privilégiées, la concertation tripartite (professions, représentants des consommateurs, administrations) engagée dans ces deux instances est le gage que seront recherchées des propositions susceptibles de recueillir un large consensus dans ce domaine sensible.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6447

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3486